

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

40/42 rue la Boétie
75008 Paris

SUHL – Unité Application du Droit des Sols
Police de l'urbanisme, Fiscalité de l'Aménagement

DDT de la Charente
43, rue Duroselle
16000 ANGOULEME

A l'attention de Madame MALOUBIER et Monsieur BILLY

A Paris, le 04 août 2022

Objet : Réponse à l'absence d'avis rendu sur le projet photovoltaïque de Roulet-Saint-Estèphe par la MRAE
Nouvelle-Aquitaine

Réf : PC n° 16287 21 C0041

Dossier suivi par : Agathe FAVRY – agathe.favry@photosol.fr – 06 73 50 97 85

Madame, Monsieur,

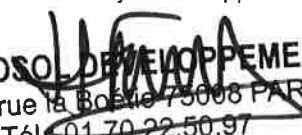
Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Roulet-Saint-Estèphe, PC n° 16287 21 C0041, conformément aux article L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, le dossier a été soumis à examen par l'Autorité Environnementale le 25 mai 2022.

Un avis tacite est né le 26 juillet 2022, considérant le délai de 2 mois pour se prononcer, comme précisé dans l'article R 122-7.

Photosol développement acte l'absence d'avis de la MRAE Nouvelle-Aquitaine sur ce projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent courrier, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Agathe FAVRY
Cheffe de Projet Développement


PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS
Tél : 01.70.22.50.97
SAS au capital de 966 525 euros
SIRET: 51 831 044 600 068 - APE: 7112 B